LETTRE

DE M. MARTIN,

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

A M. SPIGNE,

A MARSEILLE;

PRÉCÉDÉE & suivie de Réflexions adressées aux Marseillois, sur tout ce qui s'est passé à Marseille, à l'occasion de cette Lettre qu'on a interceptée & publiée, sans cependant la faire imprimer, parce que l'impression auroit anéanti toutes les calomnies dont elle a été le prétexte.

CITOYENS,

Vous avez vu traiter indignement parmi vous celui que vous avez élu maire l'an premier de la liberté, celui qui a conservé votre confiance pendant toute la durée de ses fonctions, qui toute sa vie a chéri la liberté & l'égalité, qui s'est attaché à la révolution lorsque l'incertitude du succès exposoit à bien des dangers les patriotes, & sur-tout ceux qui étoient le plus en évidence; celui enfin que vous avez chéri, & à qui vous

avez prodigué des honneurs inouis. Seroit-il possible que le même homme fût devenu contre-révolutionnaire lorsque la révolution est achevée, qu'après vous avoir montré tant de modération il devînt sanguinaire, qu'il cessât de maintenir la constitution, lorsqu'on ne peut lui porter atteinte sans faire verser des flots de sang? Seroit-il possible qu'après avoir été toute ma vie si soigneux de ma réputation, je me déshonorasse par le parjure? Non, citoyens, vous ne le croyez pas. C'est cependant ce qu'on a voulu vous persuader, sans autre fondement que les fausses interprétations données à une de mes lettres...... Je la transcris ici...... Vous me jugerez.

Lettre de M. Martin, député à l'Assemblée Nationale, à M. Spigne, à Marseille.

Paris, 15 décembre 1791.

Je vous ai écrit hier au soir, mon cher Spigne, une longue lettre : j'ai oublié un objet; je vous pris de copier, de ma lettre d'hier à la municipalité, l'article du rapport du ministre de la guerre, & de le remettre à M...... qui, comme s'il le tenoit de moi, le communiquera à MM....., parce que je sais que mes amis m'ont blâmé de ce que j'avois lu, dans l'assemblée, les adresses & les procès-verbaux de la municipalité, ce à quoi je ne pouvois ni ne devois me refuser. Un fait vrai que je n'ai pas écrit à la municipalité, & que vous pouvez dire à M......, c'est que j'ai porté le ministre à ajouter quelque chose à son rapport, pour appuyer, plus qu'il ne l'avoit fait, sur l'éloge de M. d'Ollivier & de la discipline de son régiment, & j'ai suivi en cela, non mon amitié particulière pour cet officier, mais l'impulsion de l'équité, parce que je sais mieux que personne que Marseille a de grandes obligations au régiment & à son chef.

Vous pouvez dire à la municipalité que les journaux

rendent mal le précis de ce rapport, qu'il eſt de nature à la ſatisfaire pleinement, & qu'elle attende, pour le juger, que je puiſſe lui en envoyer une copie. On dit, depuis pluſieurs jours, que le roi doit ſe rendre à l'aſſemblée pour propoſer la guerre; on aſſure qu'il viendra ce matin.

Vous aurez ſu, par les papiers publics, que le département de Paris a fait auprès du roi une démarche impolitique, anti-civique & capable de nous jetter dans le déſordre par la déſunion des pouvoirs. Aucun corps ne doit ſe mettre entre l'aſſemblée nationale & le roi. Il importe eſſentiellement au ſalut public qu'on n'inſtigue pas un des pouvoirs à agir contre l'autre, & les exaltés font en ſens inverſe le même mal que le département de Paris.

Je crains les démarches de notre nouvelle municipalité, où les adreſſes ſottiſières & inſignifiantes trouveront beaucoup d'approbateurs, & je me garderai bien de les appuyer. Si mes bons amis à la municipalité venoient à quitter, je conſeillerois aux autres de mettre leur confiance en MM......., ne me ſentant pas la force de la mériter.

J'avois écrit à la municipalité que le miniſtre étoit un patriote de circonſtances. On prépare contre lui un rapport qui le fera congédier, ſi les faits ſont vrais.

Il y a apparence que le miniſtre de la guerre actuel eſt de bonne foi, & qu'il croit la guerre un mal néceſſaire; nous l'auront vraiſemblablement, & cela eſt préférable à l'état d'anxiété dans lequel nous vivons.

Les fougueux députés de l'Aſſemblée ſont N...., N...., N.... N.... N...., & je penſe que ce ſont ceux qu'on croit à Marſeille les meilleurs. Ce ſont des grands aboyeurs ſans mérite réel, & qui ſeront nuls dans un temps de proſpérité. Ils ne peuvent avoir de conſiſtence que dans des temps malheureux.

Je vous salue, & vous prie de continuer à m'instruire de ce qui peut m'intéresser. Je regrette bien que vous n'ayez pu me procurer un exemplaire de ma confession. On n'en a pas répandu ici : je sais qu'on m'y accuse d'avoir répandu de l'argent pour être ici, & j'en donnerois beaucoup pour n'y pas être ; j'y dépense beaucoup, j'y fatigue & m'y déplais extraordinairement.

Signé, MARTIN, député.

P. S. Le roi est venu hier à l'Assemblée à 7 heur. du s. Son discours a été extraordinairement applaudi : il tend à la guerre, si au 15 janvier tout rassemblement extérieur n'est dissipé. Les grands patriotes ont trouvé mauvais que le roi ait donné quelques leçons indirectes à l'Assemblée ; mais franchement nous en avons grand besoin : c'est un club plus qu'une assemblée de Législateurs. Le ministre de la guerre part pour la frontière, & on y rassemble 150,000 hommes. Le plus à craindre, c'est qu'il n'y ait bien des traitres. Le président a répondu au roi :

SIRE, l'Assemblée Nationale examinera vos propositions, & vous fera savoir sa détermination par un message. On trouve à cela de la dignité ; je n'y vois que de la sécheresse. La démarche du roi & son discours annoncent de la franchise, & le desir d'une parfaite harmonie.

Je ne puis écrire à la municipalité, à cause de mon rendez-vous chez le ministre de la guerre (1). Adieu, tout à vous (2).

---

(1) J'avois instruit la municipalité de ce rendez-vous, pour des affaires qui la regardoient.

(2) Je n'avois pas gardé copie de cette lettre ; Je l'ai transcrite sur une copie méchamment envoyée de Marseille et je la reconnois fidèle.

Cette lettre, que je fais imprimer à regret à cause des perſonnes ſur leſquelles j'énonce franchement mon opinion, & qu'on ne peut regarder comme peu meſurée que d'après la publicité qu'on me force de lui donner; cette lettre, dis-je, conſidérée ſous le rapport d'une confidence à un ami & ſous celui de l'intérêt public, peut-elle donner lieu à la plus légère inculpation?

J'y exprime mes regrets ſur l'agitation & le tumulte qui troublent les ſéances de l'Aſſemblée Nationale; je cite les membres qui, à mon avis, influent le plus ſur ces troubles par l'exaltation & l'eſprit de parti: je dis que quelquefois nos ſéances reſſemblent à celles des clubs. Et quels ſont les clubiſtes raiſonnables qui ne conviennent que nos ſéances doivent avoir plus de dignité que les leurs, & que nous devons ſans ceſſe y reſpecter la majeſté du peuple que nous repréſentons?

Je dis dans cette lettre que j'ai contribué à la juſtice rendue au civiſme de M. d'Ollivier, à la diſcipline de ſon régiment, par le miniſtre de la guerre, dans ſon rapport ſur les derniers troubles de Marſeille. J'ai ſuivi en cela l'impulſion de ma conſcience, & je n'ai fait que confirmer ce que la municipalité avoit ſouvent écrit aux divers miniſtres. Il falloit d'ailleurs connoître le rapport avant de ſe plaindre; & ce rapport étant en effet très-ſatisfaiſant pour les Marſeillois, où étoit mon tort?

L'article de ma lettre qui a le plus indiſpoſé eſt vraiſemblablement celui de la municipalité. J'y ai des amis, je leur ſuis fidèle; je crains pour les autres l'influence de M. Mouraille, que je connois être exalté, inconſidéré, & d'un emportement capable d'entraîner les eſprits timides; j'ai l'expérience de ſon ſtyle outrageant & inſignifiant, & je dis que ſi on m'envoie des adreſſes exaltées, je ne les préſenterai point à l'Aſſemblée Nationale. Je demande avec confiance à la municipalité, ſi, depuis que je ſuis à Paris, je n'ai pas exécuté, avec zèle & avec ſuccès, tout ce dont elle m'a chargé.

Jugez-moi, Citoyens; toutes les indignités qu'on vient de se permettre à mon égard ne justifient-elles pas mon opinion sur M. Mouraille, & mon éloignement pour cette exaltation, qui tient à la frénésie, & peut porter à ces excès indignes dont le cercle patriotique vient de se souiller?

Finalement je marque à M. Spigne, de continuer à m'instruire de ce qui peut m'intéresser, & on a pris cela pour de l'espionage. Quel intérêt pouvois-je avoir à faire espioner la municipalité? Et n'est-il pas plus naturel de penser que par attachement pour mon pays, je lui en demandois constamment des nouvelles? J'avoue même que je l'avois quelquefois prié de me dire si la municipalité étoit satisfaite de mon zèle, de ma correspondance & de mes démarches. Quel est encore en cela mon tort?

Le reste de ma lettre, ce que je dis des ministres du département de Paris, de la guerre, du discours du roi, de l'union des deux pouvoirs, ne prouve-t-il pas que, fidèle à la constitution, je crains toutes les secousses qui pourroient l'ébranler?

Citoyens, c'est sur cette lettre que l'ami le plus sincère du peuple a été outragé comme un malfaiteur. Mes ennemis, aveuglés par une basse jalousie, n'ont pas craint de se déshonorer en manifestant qu'ils avoient indignement violé le secret des lettres. Des membres qui déshonorent le cercle patriotique ont partagé cette indignité, en demandant à M. Mouraille la copie d'une lettre qui ne pouvoit être en ses mains que par un délit. Ils ont ensuite traîné, mutilé, foulé aux pieds mon portrait. M. Spigne a réclamé ma lettre légalement, & parce qu'il a employé contre le maire les voies légales, on fait au club la motion de se saisir de lui. Ce Citoyen estimable a été en danger; il a vû sa famille alarmée, & peut-être auroit-il été obligé de fuir.... Je vous le demande à tous; cette cumulation de délits ne donne-

t-elle pas à nos ennemis le prétexte de calomnier notre ſublime conſtitution, en diſant qu'elle favoriſe l'anarchie, la licence, l'infraction de toutes les lois & l'impunité, qui, eſt le pire des vices d'un gouvernement ?

Eſt-ce la lettre que vous venez de lire qui attaque la conſtitution, ou ne ſont-ce pas plutôt les calomnies, les noirceurs, les attentats dont elle a été le prétexte ? Que deviennent les droits de l'homme ſi l'innocence eſt ſans ſécurité, ſi le ſecret des lettres eſt violé, ſi les faux amis de la conſtitution ſe croyent tous les excès permis ?

Je vois ſourire d'ici les ariſtocrates, dont j'ai garanti les propriétés & la ſûreté perſonnelle, en les empêchant cependant d'arrêter les progrès de la révolution. Ils croyent peut-être que j'ai changé de principes. Je leur proteſte qu'il n'en eſt rien, & que j'ai toujours dans le cœur les ſentimens d'égalité, de fraternité, qui leur déplaiſent ſi fort. Peut-être ſe réjouiſſent-ils de l'ingratitude de ma patrie envers moi ; inſenſés qu'ils ſont ! ils ne voyent pas combien il ſeroit heureux pour eux que le maire actuel maintînt comme moi dans Marſeille l'ordre & la paix ! Ils ne ſentent pas que là où les lois ne ſont pas reſpectées, l'honnête homme doit frémir, & n'a pas de quoi rire !

Je ſuis perſuadé que la très-grande majorité des membres du cercle patriotique & de la municipalité a déſapprouvé tout ce qui s'eſt fait. Je veux ne voir de coupable que celui qui eſt le principal agent, & qui voudroit vainement échapper à l'infamie dont il s'eſt couvert, en avançant, ſans le prouver, que ma lettre tombée en ſes mains n'étoit pas cachetée ou que l'adreſſe en étoit mal miſe. Le nom de M. Spigne, qui eſt à la première ligne l'eût empêché d'en lire davantage, ſi ſon honnêteté n'étoit auſſi fragile que ſon caractère incivil eſt fortement prononcé. Il me ſeroit peut-être plus facile de le faire punir que de le faire

fougir ; mais je ne veux pas m'occuper de lui davantage ; & si je me suis livré à ces réflexions, c'est parceque je suis jaloux de soigner ma réputation, de prouver que je suis fidèle à ma patrie & à mon serment, & de conserver l'estime de mes concitoyens, cette confiance & cet amour du peuple qui me consoloient de tout ce que la mairie m'a couté de soins, de veilles & de sacrifices.

Recevez, citoyens, l'assurance sincère de mon dévouement au maintien de la constitution, à la prospérité de mon pays.

MARTIN, député à l'assemblée nationale.

De l'Imprimerie des Frères CHAIGNIEAU, rues de Chartres & Mâcon Saint-André-des-Arts.